



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
24 avril 2026

Date d'affichage :
24 avril 2026

Objet
N° 26.04.30 - 031
Commissions municipales

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absents : Sandrine QUIGNARD, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Jimmy BAMBOUCHE, Michel CASTETS.

Procurations : Sandrine QUIGNARD donne procuration à Olivier PEANNE, Sylvain GALIBERT donne procuration à Franck MARIMPOUY, Anne-France PLANCHET donne procuration à Sandrine PRUNIER, Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET, Michel CASTETS donne procuration à Frédérique CHARPENEL.

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-22,

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT, le Conseil Municipal peut former des Commissions présidées de droit par Monsieur le Maire dont la composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'élection des membres des commissions suivantes :

- Commission « Finances et Administration Générale »

Olivier PEANNE	Al TERSIC
Dominique GRATIANETTE	David LYS
Daphnée ETIE	Vincent DELFOUR
Magali COLOMES-REMOIVILLE	Alain CAUNEGRE
Mélissa LARRAZET	Frédérique CHARPENEL

- Commission « Urbanisme et Logement »

Mélissa LARRAZET	Vincent DELFOUR
Olivier PEANNE	Nelly DUBERTRAND
Françoise GIMENO	Michel CASTETS
Franck MARIMPOUY	Sébastien FAISSOLLE
Magali COLOMES-REMOIVILLE	

- Commission « Action sociale, Solidarités, Handicap, Aînés »

Florian DEYGAS	David LYS
Magali COLOMES-REMOIVILLE	Anne-France PLANCHET
Sandrine PRUNIER	Sandra TOLLIS
Nicolas POMMIEZ	Frédérique CHARPENEL



- Commission « Sécurité »
Franck MARIMPOUY
Dominique GRATIANETTE
Nelly DUBERTRAND
Sylvain GALIBERT
Florian DEYGAS
Nicolas POMMIEZ
Sébastien FAISSOLLE
Alain CAUNEGRE
- Commission « Petite Enfance, Enfance, Familles »
Estelle DUBERT
Nicolas POMMIEZ
Florian DEYGAS
David LYS
Delphine ALLEGRE
Sandra TOLLIS
- Commission « Culture »
Myriam DESTORS
Françoise GIMENO
Anne-France PLANCHET
Magali COLOMES-REMOIVILLE
Dominique GRATIANETTE
Delphine ALLEGRE
Frédérique CHARPENEL
- Commission « Sport »
Olivier DREZEN
Nicolas POMMIEZ
Daphnée ETIE
Al TERSIC
Michel CASTETS
Alain CAUNEGRE
- Commission « Communication / Soustons-plage »
Mélyssa LELONG
Jimmy BAMBOUCHE
David LYS
Nelly DUBERTRAND
Olivier DREZEN
Delphine ALLEGRE
Frédérique CHARPENEL
- Commission « Environnement, Tourisme et Forêt »
Sandrine QUIGNARD
Daphnée ETIE
Anne-France PLANCHET
Magali COLOMES-REMOIVILLE
Françoise GIMENO
Myriam DESTORS
Vincent DELFOUR
Olivier PEANNE
Sébastien FAISSOLLE
Michel CASTETS
- Commission « Jeunesse et Citoyenneté »
Mélyssa LELONG
David LYS
Nicolas POMMIEZ
Nelly DUBERTRAND
Al TERSIC
Dominique GRATIANETTE
Delphine ALLEGRE
Sandra TOLLIS



• Commission « Attractivité et Développement Economique »

Nelly DUBERTRAND
Mélyssa LELONG
David LYS
Jimmy BAMBOUCHE
Olivier PEANNE
Mélissa LARRAZET
Vincent DELFOUR

Franck MARIMPOUY
Myriam DESTORS
Sandrine QUIGNARD
Nicolas POMMIEZ
Sylvain GALIBERT
Alain CAUNEGRE
Frédérique CHARPENEL

Il est précisé, en application de l'article L 2121-22 du CGCT :

- que ces commissions seront convoquées par Monsieur le Maire dans un délai de huit jours suivant leur nomination,
- que lors de cette première réunion les commissions désigneront un vice-président qui peut les convoquer ou les présider si Monsieur le Maire est absent ou empêché.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE DE PUBLICATION
LE 12.05.26

M Le Maire,



Soustons, le 4 mai 2026
Monsieur le Maire,

Philippe SAINT MARTIN



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260512-DELIB26_031-DE

